



SAVS SOLIDARITE DU RHIN
1 rue de l'Eglise – 68600 NEUF-BRISACH
Pôle handicap 68

1 MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale apporte aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement, à court terme ou dans la durée. Ses missions sont d'accroître l'autonomie de la personne handicapée en favorisant son insertion sociale et professionnelle, et en contribuant à son épanouissement personnel. Il participe à l'évaluation des aptitudes, incapacités et potentialités de la personne dans le cadre d'un projet personnalisé motivant l'accès aux droits.

Le SAVS veille à une coordination des interventions en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles. Le soutien aux aidants et la mise en œuvre de temps de répit fait partie intégrante des missions du service.

Le SAVS SDR est localisé dans la commune de Neuf-Brisach, qui fait partie de la communauté de communes Rhin-Brisach. Le secteur d'intervention recouvre le bassin de vie Colmar (canton Colmar 2) - Plaine du Rhin qui compte 35 communes.

1.1 Nombre de personnes concernées par les missions

La file active du SAVS SDR en 2023 est de 48 personnes contre 53 en 2022.

	2021	2022	2023
Nouveaux accueils	12	17	5
Personnes en accompagnement	58	53	48
Dossiers mis en veille	30	14	6
Investigations PCH	6	3	0
Evaluations sociales	0	0	0

Une baisse significative des nouvelles orientations a été constaté en 2023, un travail de partenariat avec la MDPH et une stratégie de communication auprès des ESMS a été entrepris pour identifier les besoins et faciliter l'orientation auprès de notre SAVS.

Un travail sur l'objectivation des accompagnements a permis un nombre de dossiers mis en veille moindre comparativement à 2022.

6 personnes sont sorties d'accompagnement : 4 pour objectifs atteints, 1 accueillie en FAM et 1 en FATH.

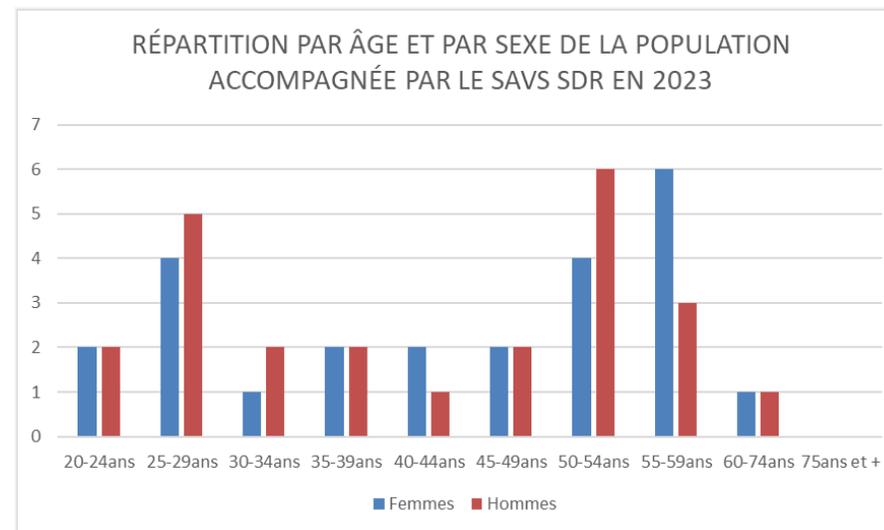
1.2 Nature des actes en lien avec les missions

Typologie	Entretiens au Service	Visites à domicile	Entretiens ou démarches à l'extérieur
Nombre	212	216	81

Sur l'ensemble des rencontres et entretiens avec les personnes, 58 % se font fait à l'extérieur du service (dont 42% au domicile des personnes) et 42% au service. Les entretiens ayant lieu au service ont pour principales raisons : démarches administratives à réaliser sur internet pour des personnes n'y ayant pas accès, et entretien hors du domicile au regard de situations familiales complexes.

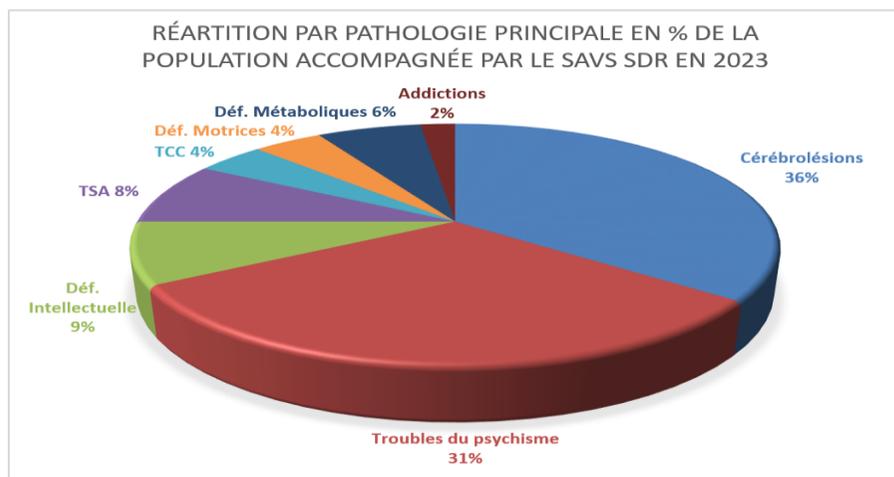
2 CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACCOMPAGNÉE

2.1 Répartition de l'effectif par âge et par sexe



En 2023 la population accompagnée se compose de 24 femmes et de 24 hommes. La majorité de la population accompagnée (50%) à plus de 50 ans ce qui nous incite à développer et renforcer nos liens avec les structures pour personnes âgées et à identifier les spécificités de l'accompagnement du public handicapé vieillissant.

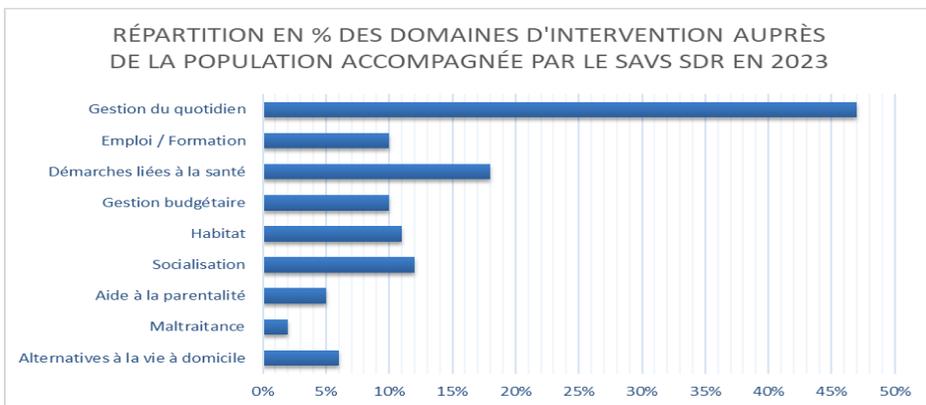
2.2 Type de déficience



Les personnes accueillies souffrent majoritairement de cérébrolésions (36 %), de troubles du psychisme (31%) et de déficience intellectuelle (9%). Les adaptations nécessaires à la prise en compte d'autres types de déficiences sont réalisées en fonction des besoins perçus.

Une mutualisation des pratiques (conseil, appui technique, relais accompagnement...) avec le SAMSAH est effective.

2.3 Domaines d'intervention



Les domaines d'intervention les plus importants concernent la gestion du quotidien et l'ensemble des domaines concourant au maintien de l'autonomie à domicile.

2.4 Situation familiale

	Nombres
Célibataires sans enfant	30
Célibataires avec enfant(s) mineur(s)	3
Célibataires avec enfant(s) majeur(s)	4
Couples sans enfant	4
Couples avec enfant(s) mineur(s)	5
Couples avec enfant(s) majeur(s)	2

Au sein de l'effectif accompagné, on note 62% de personnes vivant seules, ce qui explique que le domaine d'intervention lié à la gestion de la vie quotidienne soit élevé.

2.5 Mesures de protection du majeur

	Nombre de personnes
Sans mesure de protection	34
Curatelle simple	3
Curatelle renforcée	3
Tutelle	8

29% des personnes accompagnées relèvent d'une mesure de protection, nécessitant un soutien plus important dans les actes de conseil, prévention et décisions au quotidien. Un travail en collaboration se fait avec l'ensemble des mandataires judiciaires.

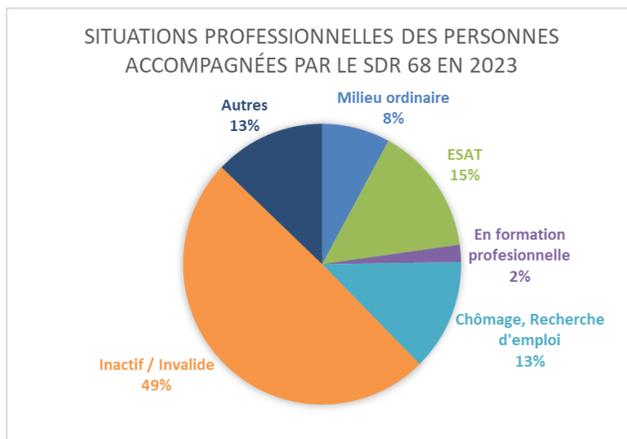
2.6 Mode de logement

HABITAT	Nombre personnes
Logement autonome et habitat inclusif	30
Logement chez un tiers / colocation	17
Hébergement famille accueil, résidences sociales, foyer	1
Sans domicile fixe	0

63% vivent en logement autonome et 35% sont hébergés chez un tiers.

2.7 Situation professionnelle

49% des personnes accompagnées sont inactives ce qui nécessite un partenariat renforcé auprès des structures d'activités et de loisirs, et 15% au chômage et/ou en recherche d'emploi ou formation ce qui nécessite un déploiement dans les dispositifs d'insertion professionnelle et de formation du droit commun.



3 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 La vie du service

Pour le service :

L'activité et la vie du service ont été marquées par l'absence, sur 5 mois, d'une des conseillères

Pour les bénéficiaires :

10 actions collectives ont été organisées par le service en 2023 :

6 séances sur la thématique de la gestion budgétaire dont les objectifs fixés étaient :

- Apprendre à mieux connaître son budget.
- Prendre conscience des conséquences de ses choix/actes sur son budget.
- Acquérir son autonomie financière.
- S'organiser de façon à équilibrer ses revenus et ses dépenses et ainsi mieux vivre avec l'argent dont on dispose.

4 séances autour du lien social et de la paire-aidance

Ces activités ont été organisées en commun avec le SAVS SDR.

3.2 Travail avec les familles

Suite au questionnaire réalisé en 2022, 6 rendez-vous des aidants ont été organisés par le service en 2023 à raison d'une rencontre par mois de juin à décembre.

Les thématiques abordées lors de ces temps ont porté sur le droit au répit, la protection juridique des majeurs, les droits à la retraite de l'aidants.

3.3 Promotion de l'inclusion

A travers le Projet de service, nous visons à promouvoir l'inclusion dans la cité en développant des actions collectives pour l'accès à la culture, aux activités sportives et en créant des conventionnements avec des partenaires culturels locaux.

Une rencontre avec le dispositif Cap Emploi a été organisée.

Une collaboration est également efficace avec le SAVE Sinclair (accompagnement d'un bénéficiaire avec TSA vers l'emploi).

3.4 Coordination des parcours des bénéficiaires

Le service contribue de manière importante à la coordination du parcours des personnes accompagnées en permettant ainsi la continuité de la mise en œuvre de la réponse à leurs besoins. C'est un enjeu important et les nombreux partenariats en témoignent.

3.5 Partenariats

De manière générale, le service œuvre au maintien des partenariats avec l'ensemble des services et acteurs intervenant pour les questions de logement, gestion financière, accès aux droits, à l'emploi et aux soins, et les nouveaux dispositifs.

4 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

4.1 Formation professionnelle

Du fait notamment, de l'absence d'une des professionnelles du service, aucun départ en formation n'a été réalisé en 2023. Toutefois l'équipe a continué de se former grâce aux participations aux différents temps de rencontre des Travailleurs Sociaux Nord Handicap (TSNH) ainsi qu'aux groupes de travail Inter SAVS du Haut Rhin.

5 RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

5.1 Répartition du personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	2,21	0,00	0,00	2,10	0,06	0,00	0,06
CDD	0,00	0,00	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2,21	0,00	0,00	2,10	0,06	0,00	0,06

5.2 Evolution du personnel présent en CDI au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

2021	2022	2023
2,11	2,26	2,21

On constate une augmentation des ETP éducatifs liée au remplacement d'une salariée en arrêt maladie long. Le nombre d'ETP réellement dédié aux accompagnements reste de 2 ETP.

6 CONCLUSION

2024, à la faveur de l'actualisation du projet d'établissement sera l'occasion de travailler à la réinterrogation des pratiques pour nous inscrire encore davantage à la mise en œuvre d'un soutien favorisant la capacité à agir des personnes en réponse à l'accompagnement à la réalisation de leur projet de vie.

Les actions collectives seront également questionnées afin de les faire évoluer pour les positionner plus à même aux soutiens individuels et ainsi déployer un accompagnement plus global en réponses à des besoins divers.

Le travail en transversalité déjà à l'œuvre avec le SAMSAH 68 sera renforcé et permettra ainsi de trouver des réponses aux besoins en accompagnement à l'accès aux soins notamment.

Le déploiement du DUI nous offrira l'opportunité de faire évoluer notre fonctionnement vers davantage de transversalité et de modernité.